

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 7 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Carole COSENZA (donne pouvoir à Christèle DEL CAMPO), Christina POLIDORI (donne pouvoir à Michael SAINT-ANDRÉ)

Absents : Ludiwine CARVAT,

Arrivés en cours de séance : Muriel SAUVERZAC (19h49)

Procuration : Christèle DEL CAMPO, Michael SAINT-ANDRÉ

Nombre de votant : 15

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Roger CHOPIN

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h00

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2024-14 - Délibération aux fins de signature par l'exécutif de la Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés - c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés - ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure seule des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la commune de Le Perréon pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite Convention avec Citeo.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2,

VU le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56),

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

DELIBERE

Article 1er : La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

2. N° 2024-15 - UTILISATION DES SALLES COMMUNALES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de modification du règlement intérieur concernant l'utilisation des salles communales.

La modification projetée porte sur la mise en place d'un acompte qui sera exigé à tous les particuliers qui font une demande de réservation de salle, tel que défini dans l'article 4 du règlement intérieur annexé à la présente délibération, et ce, à compter du 15 mai 2024.

Le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE la modification du règlement intérieur portant sur la mise en place d'un acompte pour tous les particuliers lors de la demande de réservation de salle, conformément à l'article 4 du règlement intérieur annexé à la présente délibération, à compter du 15 mai 2024.

M. le Maire explique que pour éviter les réservations « sans suite », un acompte sera dorénavant demandé lors de la réservation des salles et encaissé si l'annulation intervient moins de 2 mois avant la date de la location.

3. N° 2023-16 - MODIFICATIONS ET CRÉATIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Compte-tenu :

- De la démission du Conseil Municipal de Monsieur Philippe SEONNET,
- De la démission du Conseil Municipal de Monsieur Wilfried GUITTON,
- De la demande de la préfecture pour la désignation d'un correspondant incendie et secours,
- De la proposition de création d'une commission spéciale « Aire de Loisirs » lors de la séance précédente,
- De la présence de plus en plus importante de nuisibles sur le territoire,
- De l'indissociabilité de la gestion des services scolaires et périscolaires,
- Des actions menées par la bibliothèque,

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipale de se prononcer sur les modifications apportées au tableau des commissions municipales, telles qu'elles sont proposées ci-dessous :

<u>1/ FINANCES</u>	<u>2/ BÂTIMENTS, SALLE POLYVALENTE, MATÉRIELS</u>	<u>3/ VOIRIE, SENTIERS PÉDESTRES, CIMETIÈRE</u>
Gérard TACHON	Gérard TACHON	Daniel JACQUET
Marie-Andrée CHOPIN	Daniel JACQUET	Gérard TACHON
Daniel JACQUET	Bruno BERERD	Bruno BERERD
Pascale MEUNIER	Maurice CROSO	Jean-Noël FAVROT
Jean-Noël FAVROT	Carole COSENZA	Maurice CROSO
Karine LACROIX	Roger CHOPIN	Christina POLIDORI
Michael SAINT-ANDRÉ	Christina POLIDORI	Roger CHOPIN
	Pascale MEUNIER	Karine LACROIX

<u>4/ URBANISME</u>	<u>5/ EMPLOYÉS COMMUNAUX</u>	<u>6/ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE</u>
Gérard TACHON	Gérard TACHON	Marie-Andrée CHOPIN
Marie-Andrée CHOPIN	Daniel JACQUET	Pascale MEUNIER
Daniel JACQUET	Marie-Andrée CHOPIN	Bénédicte MINET
Bruno BERERD	Pascale MEUNIER	Ludiwine CARVAT
Christina POLIDORI	Christèle DEL CAMPO	Christèle DEL CAMPO
Karine LACROIX	Ludiwine CARVAT	Muriel SAUVERZAC
Michaël SAINT-ANDRÉ		Michael SAINT-ANDRE
Bénédicte MINET		

<u>7/ CCAS - PANIER DES ANCIENS</u>	<u>8/ VIE ASSOCIATIVE</u>	<u>9/ INFORMATION, COMMUNICATION</u>
Gérard TACHON	Gérard TACHON	Jean-Noël FAVROT
Marie-Andrée CHOPIN	Jean-Noël FAVROT	Christèle DEL CAMPO
Daniel JACQUET	Karine LACROIX	Michaël SAINT-ANDRÉ
Pascale MEUNIER	Christèle DEL CAMPO	Bénédicte MINET
Jean-Noël FAVROT	Muriel SAUVERZAC	Muriel SAUVERZAC
Bénédicte MINET		
Ludiwine CARVAT		
Karine LACROIX		
Christian PETAT		
Muriel SAUVERZAC		

<u>10/ FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS</u>	<u>11/ DÉVELOPPEMENT DURABLE, PATRIMOINE</u>	<u>12/ MÉDIATHEQUE</u>
Pascale MEUNIER	Jean-Noël FAVROT	Christèle DEL CAMPO
Christian PETAT	Carole COSENZA	Marie-Andrée CHOPIN
Maurice CROSO	Marie-Andrée CHOPIN	Pascale MEUNIER
Carole COSENZA	Christèle DEL CAMPO	Jean-Noël FAVROT
Gérard TACHON	Maurice CROSO	
Daniel JACQUET	Muriel SAUVERZAC	

<u>13/ CÉRÉMONIES</u>	<u>14/ AIRE DE LOISIRS</u>	<u>15/ GESTION DES NUISIBLES</u> (Ambrosie, frelons asiatiques, chenilles processionnaires, moustiques tigres...)
Daniel JACQUET	Michael SAINT-ANDRÉ	Maurice CROSO
Pascale MEUNIER	Carole COSENZA	Daniel JACQUET
Roger CHOPIN	Gérard TACHON	<u>16/ CORRESPONDANT DÉFENSE</u>
Bénédicte MINET	Marie-Andrée CHOPIN	Daniel JACQUET
Christian PETAT	Pascale MEUNIER	<u>17/ CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS</u>
Bruno BERERD		Daniel JACQUET
Ludiwine CARVAT		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE les modifications, créations et suppressions apportées aux commissions municipales conformément au tableau de la présente délibération.

4. N° 2023-17 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL entre la commune de LE PERRÉON et Madame Gisèle BERTOL

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de protocole d'accord transactionnel entre la commune de LE PERRÉON et Madame Gisèle BERTOL, qui lie les deux parties dans le respect de leurs engagements, chacune en ce qui la concerne, vis-à-vis du projet d'aménagement d'un lotissement en vue de la création de deux lots à bâtir sur une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 621.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel cité ci-dessus et annexé à la présente délibération.

M. Le Maire présente le plan topographique au conseil municipal faisant apparaître le ruisseau ainsi que la zone de retrait à respecter pour la construction de villas.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. Finances

La subvention de 300 000 € de la Région pour le financement des travaux de la salle polyvalente a été versée.

La commune a également touché la subvention de l'Etat : DSIL 2021, au prorata du coût réel des travaux par rapport à l'estimation initiale soit 226 063,62 € au lieu de 237 500,00 €.

Il faut prévoir d'ici fin 2024 l'appel d'offre pour la réfection du sol de la Salle polyvalente afin de pouvoir programmer les travaux courant été 2025.

2. Bâtiments, salle polyvalente, matériels

WC publics : une visite de l'expert est prévue le 21 mai.

Salle polyvalente : Les 20 tables en bois pour la Salle polyvalente ont été livrées le 14 mai 2024. Toujours aucune intervention des entreprises pour la réparation de la fenêtre de désenfumage et le réglage du chauffage.

Eglise : le sol de l'entrée a été réparé. Un devis sera demandé pour la reprise des abat-sons.

École maternelle : problème de fuite au plafond suite aux intempéries successives.

École élémentaire : l'allée nord a été posée. Le coût des travaux s'élève à 4 550 €. Un système de visio pour le contrôle d'accès a été installé pendant les vacances scolaires (4 190€).

3. Voirie, sentiers pédestres, cimetière

Le transformateur a été installé pour renforcer le poste au Trêve. Cependant, le branchement ne sera fait que le 19 juin prochain, au lieu du 15 mai initialement prévu. M. Tachon a demandé que les trous sur la chaussée soient rebouchés en attendant.

Le curage des bacs a été réalisés le 13 mai.

La campagne de curage et de fauchage des faussés de la voirie communale va être réalisée très prochainement.

Le 15 mai : un technicien de l'Agglo va venir faire le tour de la voirie pour constater les travaux relevés par les élus lors du recensement effectué en début de mois.

Un alternat a été installé à la Creuse, route du Trêve, pour sécuriser la circulation dans l'attente de la réparation de l'affaissement de la route.

Parcours trail : réunion le 21 mai à Salles-Arbuissonnas.

4. Urbanisme

CU, M. GELIN et Mme DUFAITRE, 34 route du Trêve,

CU, Cts VERNUS / FAVRE, lieu-dit les « Grandes Vignes »,

DP, EDF, installation de panneaux photovoltaïques, lieu-dit le « Bout du Monde »,

DP, M. Muzaffer AKGUN, création d'une piscine, 311 rue du Moulin,

DP, Mme Emilie CHASSAGNE, installation photovoltaïque, 438 route de la Cochère,

DP, M. Eric GEOFFRAY, construction d'un abri pour chevaux, lieu-dit la « cime des prés »,

DP, M. et Mme PLOTON, modifications de façades et d'ouvertures, 233 et 248 chemin du Ringuet,

PC, Mme BRUNET et M. CEUILLERON, création d'un logement à l'étage d'un bâtiment agricole et modification de façades, 610 montée du Perrin.

M. le Maire expose au conseil municipal les prochaines étapes du PLUi-H comme présentées à la conférence des Maires le 13 mai.

Ce qu'il faut retenir :

- Réunions publique organisées les 29 mai (Villefranche), 30 mai (Saint-Julien) et 3 juin (Saint-Etienne-des-Oullières),
- Arrêt de la rédaction des règlements d'urbanisme et RLPI, est fixé le 3 juin 2024,
- Arrêt du PLUi-H et passage en conseil communautaire le 3 juillet 2024,
- Vote des communes au plus tard en septembre 2024,
- Phase administrative, enquêtes publiques, publicités et affichages : environ 1 an supplémentaire.

(Arrivée de Muriel SAUVERZAC)

5. Employés communaux

La mairie a été fermée pour le pont de l'Ascension.

La réception des employés a été fixée au 3 juillet 2024.

M. Tachon propose l'avancement de grade du deuxième agent technique de la commune au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour lui offrir une meilleure retraite fin 2025. L'ouverture du poste est à prévoir.

6. Vie scolaire et périscolaire

Carnaval du Sou des écoles : 17 mai.

Kermesse des écoles le 1er juin. En cas de pluie, la kermesse sera annulée, car la grande salle polyvalente ne sera pas disponible.

Sorties scolaires :

- le 16/05 : escapade nature à la Roche de Solutré (CE2-CM1 et CM1-CM2),
- le 11/06 : sortie au Domaine de la Sauvageonne à ARNAS (École maternelle)

Le prochain conseil des écoles est fixé au 21 mai 2024.

7. CCAS

La résidence Albert DUBURE a augmenté ses tarifs pour le portage de repas à compter le 1^{er} mai. Soit 9,25€ le repas avec pain.

8. Vie associative

Comité des Fêtes : la randonnée des Cadoles a réuni + de 1000 participants.

Echo de la Vigne : la commune, ne pouvant pas passer la dépense en investissement, n'achètera pas les nouveaux costumes de la Fanfare. Toutefois, M. Tachon propose d'accorder à l'association une subvention supplémentaire. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. Une délibération sera prise en juin.

Calendrier des fêtes le 28 mai : présentation du nouveau logiciel de gestion des salles.

UBVT : 2 dossards sont offerts à chaque association Perréonnaise pour le parcours « Baby BVT » de 9 km, à l'occasion du Trail organisé le 8 juin prochain.

Basket : le tournoi de Pentecôte est annulé

Association des familles : un créneau supplémentaire a été demandé à la commune dans la salle des vins d'honneur pour un cours de danse le lundi de 17H30 à 19H30 dès la rentrée de septembre. M. Tachon accepte le prêt de la salle.

9. Information, communication

Nouvelle version de l'affiche du village est proposée. Des modifications seront demandées pour une édition avant le 25 mai à l'occasion de l'inauguration de la salle polyvalente.

10. Fleurissement, illuminations

Les plantations ont été réalisées le 14 mai.

11. Développement durable, patrimoine

Des bacs individuels de compostage sont réservables sur le site de l'Agglo. Coût 20€, la CAVBS prend en charge 56 €. Les composteurs sont à récupérer à l'escabe à ARNAS. Un bac collectif sera installé à proximité de l'école maternelle. Un autre sera installé au niveau des logements des Loges.

Un nouvel économiste de flux est présent à l'Agglo. Une visite des bâtiments communaux sera faite en juin afin de pouvoir conseiller la commune sur les éventuelles économies d'énergie qu'il est possible de réaliser. Les semaines du développement durable auront lieu du 14 septembre au 13 octobre 2024. La balade nocturne sera reconduite cette année.

12. Médiathèque

L'institutrice de Vaux a récupéré 14 cartons de livres issus du désherbage de la bibliothèque. La boîte à livre est utilisée très régulièrement.

13. Cérémonies

La cérémonie du 8 mai s'est bien passée. Il y a eu plus de monde que ce qui était attendu.

Une réunion de la commission est prévue le 21 mai pour l'organisation de l'inauguration de la salle polyvalente le 25 mai à 11h.

14. Aire de loisirs

Mme SAUVERZAC et M. SAINT-ANDRÉ souhaitent que les tables de pique-nique soient réinstallées. M. Tachon accepte sous condition que les conseillers s'engagent à nettoyer les abords le cas échéant.

15. Gestion des nuisibles

De la communication a été publiée sur le site de la commune

Frelons asiatiques : Les pièges ne sont pas efficaces. Les ruches se font détruire massivement.

16. Correspondant défense

La sirène va sonner désormais tous les 1ers mercredis de chaque mois à 12h.

Posture Vigie pirate : Urgence attentat relancé.

17. Syndicats

Agglo : La station de réparation et de gonflage pour les vélos a été réceptionnée. Elle sera installée prochainement sur la place de la Mairie.

Comité technique des énergies renouvelables le 6 et 7 juin à Salles Arbussonnas

SYDER : Remise des prix début juin.

Une réunion aura lieu prochainement pour déterminer l'implantation de la borne de recharge électrique.

SMIECB : Travaux au Glabat : changement de la canalisation. Une tranchée sera réalisée pour drainer l'eau afin d'éviter les infiltrations dans une cave.

SMRB : Une animation gratuite sur la pêche est proposée par le syndicat pour les semaines du Développement Durable.

Le 28 mai, des visites sont proposées aux élus sur le thème des enjeux liés à la préservation et la gestion des rivières du territoire.

SMB : Réunion le 22 juin pour le vote du SCOT

18. DIVERS

Nomination du nouveau Sous-préfet Jean-Marc GALLAND le 24 avril 2024.

ADMR : AG le 30 mai à la salle polyvalente de Le Perréon.

III- Permanences du bureau de vote pour le scrutin du 9 juin 2024

de 8H00 à 9H40	Gérard TACHON, Président
	Christian PETAT
	Karine LACROIX
de 9H40 à 11H20	Marie-Andrée CHOPIN
	Roger CHOPIN
	Michael SAINT-ANDRÉ
de 11H20 à 13H00	Pascale MEUNIER
	Muriel SAUVERZAC
	Maurice CROSO
de 13H00 à 14H40	Jean-Noël FAVROT
	Ludiwine CARVAT
	Carole COSENZA
de 14H40 à 16H20	Daniel JACQUET
	Bruno BERERD
	Bénédicte MINET
de 16H20 à 18H00	Gérard TACHON, Président
	Christina POLIDORI
	Christèle DEL CAMPO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Mr le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 18 juin 2024 à 19h

Le Maire,
Gérard TACHON



La secrétaire de séance,
Roger CHOPIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Chopin', written over a horizontal line.